



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2025_0234

Immeuble communal sis 18 rue de la
Fonderie à Tourcoing (59200)

Convention de mise à disposition au profit
du Centre Social Boilly

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que le Centre Social Boilly a pour objet de promouvoir le développement de la vie sociale sur le quartier Epidème / Gambetta et gère depuis 1991 la halte-garderie « Jean Lamarque », lieu d'accueil temporaire, destiné aux enfants âgés de 3 mois jusqu'à leur scolarisation ;

Considérant que le Centre Social Boilly est une structure sociale généraliste offrant des activités de proximité aux habitants des quartiers Epidème / Gambetta et propose des solutions de garde adaptées par le biais de la halte-garderie Jean Lamarque, structure d'accueil qui répond à l'évolution des besoins des parents avec l'exigence de bien être, de socialisation de l'enfant, d'ouverture au monde et aux autres ;

Considérant la démarche du Centre Social Boilly qui souhaite bénéficier de locaux communaux pour l'exercice des missions d'accueil de la petite enfance de la halte-garderie Jean-Lamarque ;

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention avec le Centre Social Boilly sis 1, rue de l'Epidème à Tourcoing (59200) pour la mise à disposition de l'immeuble communal sis 18, rue de la Fonderie à Tourcoing (59200).

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, à l'usage de la halte-garderie Jean-Lamarque pour l'exercice de ses missions d'accueil de la petite enfance à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Tél recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 16 JUIL. 2025

Le Maire,
Doriane BECUE

Accusé Réception en Préfecture le : 16 JUIL. 2025

Publié sur le site de la Ville le : 16 JUIL. 2025



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_0234

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/07/2025

Objet : Convention de mise à disposition de l'immeuble sis 18 rue de la Fonderie au profit du Centre Social Boilly

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 16/07/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0234 - D_cision convention de mise _ disposition 18 rue de la Fonderie au profit du CS Boilly.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250716-DAJI_D2025_0234-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/07/2025

